



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick – Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : Mme VERGNAUD Catherine

<u>Date de convocation :</u> 02/02/2023	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Ouverture de la séance 20h30

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023 : pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

Points à ajouter à l'ordre du jour : Participation de la commune aux bons-vacances pour le CPA de Lathus.
Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 8 mars 2023– 20h30 salle Lochon

Projets / Travaux

Extension et restructuration de la mairie : point sur les travaux

L'entreprise Bello Construction est en avance sur le planning. Après une importante période de préparation, le plancher haut est désormais coulé.

Les élévations sont également presque terminées ce qui devrait permettre au charpentier d'intervenir en semaine 10, si le contrôle technique valide les plans rapidement.

Extension et restructuration de la mairie : réunion de la commission mobilier

Une première réunion d'analyse des besoins a eu lieu le mardi 7 février à 14h30 à la salle Lochon avec les membres de la commission que Monsieur le maire remercie.

Plusieurs réunions avec des fournisseurs sont également prévues afin de déterminer une enveloppe et donc la procédure de passation de marché qui conviendra :

Le 10/02 à 14h Manutan

Le 17/02 à 14h Verrier et 16h Marcireau + un RDV avec l'UGAP à définir.

Catherine VERGNAUD indique également avoir demandé des devis pour des panneaux d'affichages intérieurs : papier ou dématérialisés.

Monsieur le maire indique que les fournisseurs transmettront des plans 3D.

Aménagement du bourg tranche 1 – présentation du dossier PRO validé en commission et planning

Monsieur le maire rappelle que c'est l'abri destiné aux parents qui avait fait débat au sein de la commission. Le modèle proposé avait été jugé trop cher et trop petit. Aussi, M. PATRIER avait proposé un autre modèle qui correspondait mieux aux attentes et qui a recueilli l'aval de l'ensemble des membres de la commission.



Mairie de VERRIERES

Guillaume DEMEESTER rappelle que le coloris du mobilier urbain (barrières) avait également été débattu et que le choix a finalement été arrêté sur un gris clair.

Monsieur le maire rappelle qu'il conviendra de valider les propositions concernant l'éclairage public de ces aménagements.

Le lancement de la consultation se déroulera le 10 février 2023 sur la plateforme marches.securises.fr. La date limite de remise des offres est fixée au 13 mars à 12h. Le marché sera notifié en avril.

Valérie BELLO demande si un écran numérique sera finalement installé à l'extérieur. Monsieur le maire répond que l'emplacement a été défini (devant la maison de défunt M. MASSE) et que les fourreaux nécessaires sont prévus dans le marché d'aménagement, au cas où le conseil déciderait d'installer ce support de communication. Il conviendra de reprendre contact avec des fournisseurs et de revenir devant le conseil municipal pour en délibérer.

Aménagement du bourg tranche 1 – demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Délibération n°20230208SB01

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'aménagement urbain et paysager du bourg prévoient un montant dédié au traitement des eaux pluviales.

Il s'avère que les sommes destinées à ce traitement sont éligibles à l'attribution d'une subvention allant de 70 à 80 % du montant HT des travaux concernés de la part de l'Agence de l'Eau.

Ces travaux représentent un montant approximatif de 90 000 € HT et pourraient donc apporter entre 63 000 € et 72 000 € de subvention.

Aussi, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Autorise le maire à effectuer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire rappelle que le syndicat Eaux de Vienne lance ses travaux sur les réseaux avec l'entreprise Arlaud Iribarren le lundi 13 février devant la boulangerie et l'entrée de l'école. En effet, le commerce est fermé cette semaine-là ainsi que l'école pour les vacances. Ainsi, l'accès sera dégagé pour la rentrée scolaire.

Il rappelle que les camions sont déviés mais que les véhicules légers pourront continuer à circuler dans le bourg sauf dans la rue Jules Berry.

Valérie Bello demande pour combien de temps ? Monsieur le maire répond que Arlaud Iribarren intervient durant 6 à 7 semaines puis, d'avril à juillet, ce sont les travaux d'aménagement qui auront lieu. Le but étant de pouvoir rouvrir la rue dès que possible...

Classement des rue Jules Berry et rue des Deux Porches en voirie départementale

Délibération n°20230208SB02

Monsieur le maire,

Considérant que depuis les années 1980, le trafic de la RD13, en provenance de Gençay et/ou de Lhonnaizé et le trafic de la RD8 provenant de Boursesse empruntent les voies communales respectivement rue Jules Berry, et des Deux Porches, souhaite demander le classement de ces deux voies dans la voirie départementale.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Autorise le maire à demander le classement de la rue Jules Berry et de la rue des Deux Porches en voirie départementale.



Mairie de VERRIERES

- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire précise que cela ne change rien sinon que c'est le Département qui prendra en charge les enrobés et participera à la prise en charge de la structure de ces deux rues.

Valérie BELLO indique que le pont de Saint Braillard semble s'affaisser... Monsieur le maire indique cet ouvrage d'art appartient également au Département de la Vienne.

Nouvelles cellules commerciales rue de Provence : point sur l'avancement du dossier

Le cabinet de géomètres Abscisse est intervenu le 3 février pour le bornage. La parcelle à vendre mesure approximativement 14 x 20 m. Le plan de division n'a pas encore été remis.

Nouvelles cellules commerciales rue de Provence : devis SRD pour le raccordement électrique dans le cadre d'une extension de réseau

Délibération n°20230208SB03

Mme BELLO Valérie sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 7 décembre 2022 validant le principe de la vente de terrains sis rue de Provence à la SCI du Grand Buisson.

Il rappelle également l'obligation qui est faite aux communes d'étendre le réseau électrique au droit de la parcelle à construire.

Aussi, il propose au conseil municipal de valider la proposition de raccordement électrique basse tension faite par SRD d'un montant de 2 867.62 € HT

Les branchements individuels seront à la charge du futur propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des votants

- Autorise le maire à signer le devis SRD pour un montant de 2 867.62 € HT (déduction faite d'une subvention de 1 911.74 €) ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire rappelle que d'autres devis seront bientôt étudiés en séance concernant l'eau, l'assainissement et le réseau télécom.

Rénovation énergétique de l'école : mise en ligne du dossier de consultation de la maîtrise d'oeuvre

Le DCE relatif au recrutement d'un maître d'œuvre sera mis en ligne le vendredi 10/02.

Cimetière : devis pour des plaques de grès destinées aux futures cavurnes

Délibération n°20230208SB04

Monsieur le maire, dans le cadre de l'opération d'installation de cavurnes au cimetière communal, informe le conseil municipal de la nécessité de compléter l'offre avec la fourniture de plaques ornementales en grès, et cela de façon à harmoniser l'ensemble.

Il présente donc un devis des Pompes Funèbres Alamichel pour la fourniture de 10 plaques de grès pour un montant de 2 200 € HT et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le devis présenté pour un montant de 2 200 € HT.

- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Autorisation à Orange pour l'implantation de l'armoire fibre optique du 16 route de Lhommaizé

Délibération n°20230208SB05



Mairie de VERRIERES

Dans le cadre du passage de la fibre sur la commune de Verrières, Monsieur le maire présente une demande émanant d'Orange relative à l'implantation d'une armoire PMZ 39646 (RAL 7044) au 16 route de Lhommaizé, parcelle cadastrée AE 42 appartenant à la commune.

Une convention d'autorisation de passage en domaine privé préalablement aux travaux pour l'implantation d'ouvrage du réseau FTTH sur la commune doit être établie entre la commune et Orange.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal à propos de cette demande de droit de passage pour la pose d'ouvrages souterrains et aériens sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Autorise la société Orange à implanter une armoire dédiée à la fibre optique au 16 route de Lhommaizé, parcelle AE 42.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Guillaume DEMEESTER demande à quel moment la fibre sera opérationnelle. Monsieur le maire indique que c'est prévu pour 2024. Pierrick GIRAULT rappelle qu'avec la fibre, ce ne sera plus les mêmes tarifs. Monsieur le maire indique que les utilisateurs auront le choix.

Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : point sur la conférence des maires du 02/02/2023

Monsieur le maire rappelle que le PADD a déjà été validé par le conseil municipal avant le rejet par les services de l'Etat. Il conviendra de délibérer à nouveau en mars ou en avril puis le PADD sera de nouveau examiné lors d'une seconde conférence des maires en mai 2023.

La mise en application du PLUI est prévue pour le 1^{er} trimestre 2024 si l'Etat le valide. De nouvelles cartes ont été reçues mais ne tiennent toujours pas compte des demandes.

Guillaume DEMEESTER demande s'il est encore possible de construire dans les hameaux. Monsieur le maire répond que non puisque compte tenu des préconisations du PLUI, ce type de demande reçoit toujours un sursis à statuer de la part du service instructeur.

Guillaume DEMEESTER demande alors à quel moment ce nouveau document d'urbanisme sera révisable. Monsieur le maire répond que ce sera possible dès le mois suivant sa mise en application.

Vie quotidienne

Groupement de commande Energies Vienne

Délibération n°20230208SB06

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la commune de Verrières a des besoins en matière de :

- *Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5).*

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune de Verrières, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,



Mairie de VERRIERES

Au vu de ces éléments Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - o L'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5)
- De l'autoriser à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de de la commune de Verrières au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais ;
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commande,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- D'adhérer au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - o L'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5)
- D'autoriser le maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de de la commune de Verrières au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais ;
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commande,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Point sur le passage des convois d'éoliennes à destination du parc de la Croix de Bertault à Vernon

Le passage des convois va se prolonger jusqu'au 28 février car le transporteur a pris un peu de retard. Monsieur le maire remercie les conseillers de prendre des photos de ces convois pour le prochain bulletin municipal.

Point Simer

Masquage du PAC de la place du Champ de Foire

Monsieur le maire remercie Catherine VERGNAUD pour ses démarches auprès des communes pour l'acquisition de panneaux de masquage du PAC. C'est finalement la commune de Fleix qui va en fournir 3 pour un montant de 500 €.

Les panneaux sont à l'atelier et seront installés prochainement.

Monsieur le maire rappelle toutefois que ce PAC aérien a été installé provisoirement, en attendant de trouver au moins 50 foyers utilisateurs pour pouvoir installer un PAC enterré.

Sylvie THIMONIER rappelle un mail, peu clair, transmis à ce sujet par le Simer et précise que c'est bien au syndicat d'effectuer un sondage auprès des habitants et non à la commune.

Elle indique également qu'il y a toujours des poubelles sous le porche... Monsieur le maire répond qu'il s'agit des conteneurs des professionnels (hôtel, restaurant) qui sont relevés toutes les semaines. Sylvie THIMONIER demande pourquoi ils ne mettent pas leurs déchets dans le PAC. Monsieur le maire indique que c'est différent pour les professionnels. Elle indique qu'il faudrait que les poubelles de la salle Lochon soient mise au PAC car actuellement, depuis que la collecte se fait le lundi matin, c'est Michel FROMENTEAU qui les sort le dimanche soir. Ce n'est pas son rôle !

Tarifs

Monsieur le maire indique avoir reçu un mail d'un usager mécontent, notamment au sujet des tarifs pratiqués par le Simer depuis le changement du mode de collecte. À la suite de ce message, dont il rappelle que l'ensemble du conseil municipal a été destinataire, il indique avoir contacté le président du Simer qui connaît cet usager. M. ROYER lui a indiqué que le système de redevance incitative a été recommandé par la Cour des Comptes.

Si les usagers souhaitent contester les décisions des élus du Simer, il convient de saisir le Tribunal Administratif puis la Cour Administrative d'Appel et enfin, le Conseil d'Etat.



Mairie de VERRIERES

Monsieur le maire comprend que les usagers ne souhaitent pas payer plus cher pour moins de service mais ce n'est pas la commune de Verrières qui va régler le problème.

Catherine METAYER indique qu'il faut faire une réponse à cet usager.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2030, l'enfouissement des déchets sera terminé. Il convient donc d'inciter au maximum les usagers à réduire le volume de leur sac noir. C'est un problème national ! Donc quelle réponse apporter ?

Valérie BELLO rappelle qu'une AG du Simer a eu lieu le 7 décembre 2022. Elle souhaite savoir si le représentant de la commune était présent et quels ont été les points abordés lors de cette réunion. Patrick MOISY, délégué remplaçant assistait à cette réunion lors de laquelle le budget a été abordé.

Monsieur le maire indique que les délégués des communes, tout comme ceux de la CCVG font confiance aux services du Simer. Ce sont les finances qui contraignent ce syndicat. Les augmentations sont nécessaires à l'équilibre budgétaire. Si la redevance incitative n'avait pas été mise en place, les usagers paieraient encore bien plus cher. C'est l'Etat qui a entériné l'augmentation du prix d'enfouissement des déchets, pas le Simer. Patrick MOISY précise que le prix est passé de 25 à 65 € HT/tonne.

Pour revenir au mode de collecte, Michel FROMENTEAU ainsi que Guillaume DEMEESTER pense que le Simer devrait contacter l'ensemble des usagers de la commune pour voir qui est intéressé par le PAC de la place du Champ de Foire.

Toujours concernant la collecte, la commune a également reçu un mail d'usagers mécontents du ramassage tous les quinze jours car les poubelles débordent et sont laissées en vrac sur le bord de la route ou sur la route... Valérie BELLO précise que cela peut-être dangereux et que la responsabilité d'un accident reviendra au propriétaire du conteneur.

Monsieur le maire rappelle que chaque message relatif au ramassage des ordures ménagères est immédiatement transmis au Simer par les secrétaires de mairie.

Participation de la commune aux bons vacances pour le CPA de Lathus pour l'année 2023

Délibération n°20230208SB07

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Autorise le maire à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- Remboursera la part communale des bons-vacances à la CCVG.

Vie scolaire / périscolaire

Retour sur la gestion des grèves des 19 et 31 janvier 2023

Le 19 janvier 2023 : 1 agent gréviste sur 14. Totalité des enseignantes grévistes. Mise en place du service minimum obligatoire et accueil de 17 enfants de 7h30 à 18h30.

Le 31 janvier 2023 : 8 agents grévistes sur 14 dont la totalité des agents des services scolaire et périscolaire. Aucune enseignante gréviste. L'école a fonctionné normalement.

Aussi, Monsieur le maire n'a pas souhaité priver les familles des temps périscolaires. Les agents non-grévistes des autres services ainsi que des bénévoles se sont donc relayés pour garantir la continuité du service (cantine, garderie, entretien des



Mairie de VERRIERES

locaux). Jean-Philippe MOREAU a bien voulu se charger de la préparation du repas. Seules les ATSEM n'ont pu être remplacées compte tenu de la spécificité de ce métier.

Monsieur le maire remercie les personnels, élus, conjoints d'élus, pour leur aide durant cette journée. Ils remercient également les agents grévistes d'avoir anticipé au mieux leur absence afin de faciliter le travail de leurs remplaçants.

Catherine METAYER trouve dommage que l'école ait envoyé un mail aux familles disant que les Atsem seraient grévistes. C'est un peu stigmatiser les agents... Monsieur le maire indique que c'était simplement pour des questions d'organisation et de sécurité au sein des classes de maternelles.

Retour sur la visite de M. le DASEN le 1^{er} février 2023

Comme indiqué lors de la précédente séance, Monsieur Barthélémy, Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale et ses services ont rencontré Monsieur le maire pour une visite des locaux scolaires et périscolaires.

Monsieur le maire indique avoir évoqué les projets

- de rénovation de l'école (et notamment la problématique du dortoir),
- de la mise en sécurité des accès à l'école,
- de TNE... M. le DASEN a assuré son soutien à la commune pour ce dernier projet.

Le sujet des fermetures de classes dans le secteur a également été évoqué. Il faut savoir que l'école de Verrières n'est pas menacée pour l'instant mais qu'il convient d'être vigilant car les effectifs sont également en baisse.

L'objectif annoncé est effectivement d'éviter les classes comportant 3 à 4 niveaux. Selon M. le DASEN, ce schéma n'est absolument pas favorable aux apprentissages...

Valérie BELLO indique que 45 fermetures de classes sont annoncées dans la Vienne. Monsieur le maire précise qu'il y en a 12 sur le territoire de la CCVG mais qu'il y a, effectivement, moins d'enfants.

Guillaume DEMEESTER demande si le but de l'Education Nationale est d'avoir des groupes scolaires comme celui de Valdivienne. Personnellement il trouve que cela n'a aucun intérêt.

Monsieur le maire indique que des pistes sont évoquées mais qu'il n'y a rien de sûr pour le moment.

Il indique également que le retard de validation du PLUI sur le territoire peut être mis en cause car les nouvelles constructions sont bridées dans de nombreuses communes : pas de développement urbain = pas de nouveaux habitants. Une commune sans école est une commune sans vie donc il est primordial de développer des projets afin de garder l'école de Verrières.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'est pas menacée pour le moment : l'école de Verrières est structurée. Elle accueille une classe Ulis ainsi que tout un réseau de professionnels accompagnants les élèves en situation de handicap. La commune a également des projets pour faire évoluer cette école. Projets salués par M. le DASEN.

Validation de la proposition commerciale de l'AT86 concernant le matériel informatique de l'école

Délibération n°20230208SB08

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est engagée dans le renouvellement du parc informatique et numérique de l'école dans le cadre du dispositif Territoire Numérique Educatif porté par le Département de la Vienne.

Il rappelle également que le devis relatif au numérique a été validé. Il convient désormais de valider la proposition commerciale de l'AT86 relative au renouvellement de l'informatique. Le devis correspond à l'audit présenté en conseil municipal et s'élève à 7 723.50 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide la proposition commerciale de l'AT86 pour un montant de 7 723.50 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Tourisme

Point sur le circuit de randonnées avec Défiplanet'



Mairie de VERRIERES

Une seconde réunion, suivie par Sylvie DECHATRE et Sandrine BERTHAULT, a eu lieu concernant ce projet. C'est le thème de l'eau qui a été choisi. A Verrières, les points remarquables identifiés sont les suivants : le pont, le lavoir, l'étang et le château de la Brillère. Des informations concernant ces différents lieux seront disponibles via des QR code.

Un prochain circuit historique sur le thème de la Couarde est envisagé.

Monsieur le maire rappelle que le but de ces circuits est d'amener les touristes à Verrières.

Questions diverses

RN 147 – lancement des travaux de déviation de Lussac

Monsieur le maire indique avoir participé à la réunion de lancement de ces travaux en présence notamment du Préfet et du Président du Département.

Il rappelle que ce projet se concrétise après 10 années d'études et pour un coût de 143 millions d'euros. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2026.

La commune sera desservie au bout de la route de Lussac via un giratoire « cacahuète ». 3 ouvrages importants seront construits dont un, remarquable, sur la Vienne entre le Pont de Mazerolles et Gouex.

La route sera une 2 x 1 voie avec 1.2 km de créneaux de dépassement.

CCVG – Fonds culturel

La CCVG modifie son règlement de fonds d'aide pour les projets culturels. Les associations sont désormais éligibles au même titre que les communes. L'aide est de 20 %. Il faut pour cela organiser 4 concerts par an, avec des artistes déclarés, dans le cadre d'un festival.

ZE ENERGIES – projet agrivoltaïque à Verrières.

Monsieur le maire remercie Catherine VERGNAUD et Michel FROMENTEAU pour leur présence à cette réunion. Catherine VERGNAUD précise que les retombées fiscales pour la commune seront de 26 000 € par an.

Monsieur le maire, après lecture des tracés des réseaux électriques, indique avoir rappelé le porteur de projet pour lui signifier son désaccord. En effet, il était prévu de passer route de Gouex et route de Lussac. Ces voies ayant été reprises il y a peu de temps, Monsieur le maire souhaite conserver les enrobés intacts.

Borne de recharge

La borne de recharge pour les véhicules électriques est en cours d'installation. Elle est d'ores et déjà identifiée depuis la RN147.

Station essence

La nouvelle cuve de la future station 24/24 est installée. La station sera de nouveau opérationnelle dans quelques mois.

Tour de table

Valérie BELLO souhaite évoquer plusieurs points :

Octobre Rose 2023 : Mme BELLO souhaiterait organiser un événement commun : commune, artisans, commerçants... Mikaël LEDEVIN indique qu'il en parlera aux professionnels de santé. Monsieur le maire indique que la future mairie sera équipée d'éclairages de façade qui permettront une mise en lumière aux couleurs souhaitées selon les circonstances.

Transport solidaire : Valérie BELLO indique avoir été sollicitée par des usagers concernant la mise en place de transports solidaires sur la commune. Elle a appelé le CIF-SP qui l'a informée avoir déjà transmis des propositions à la mairie... Monsieur le maire indique que ce type d'actions existe déjà sur le territoire de la CCVG avec « Roulons solidaires ». Il rappelle que pour toute demande, le secrétariat de mairie est la porte d'entrée. Les usagers ne doivent pas hésiter à venir, les agents les accompagneront dans leurs démarches. Valérie BELLO indique que certains n'osent pas. Elle demande par ailleurs qu'une communication soit faite sur ce sujet dans le bulletin municipal et sur le site internet.

Terrain rue de la Poste : Mme BELLO indique avoir entendu dire que la commune souhaitait acheter le terrain de M. RICHARD situé rue de la Poste, à côté de chez M. Hervé PINEAU. Monsieur le maire indique que cela a été envisagé dans le cadre de l'aménagement du bourg, pour faciliter les accès à cette placette et pour créer plus de places de stationnement. Visiblement, ce n'est pas envisageable pour le moment.



Mairie de VERRIERES

Immeuble et parc Sausseau : Mme BELLO demande que soit repris le dossier de la vente des meubles situés dans l'immeuble Sausseau. Elle indique qu'il serait bien de faire don des recettes perçues à l'école ou à une association. Monsieur le maire indique qu'il y a un travail d'inventaire à faire. Peut-être en même temps que l'inventaire du mobilier de défunte Mlle HUBERT.

Mme BELLO indique également avoir fait un mail à la commission bâtiment fin 2022 pour signaler le mauvais état de la couverture de l'immeuble. Monsieur le maire indique qu'il conviendra d'aller constater sur place.

Olivier BLANCHARD indique que certains usagers ne sont pas très rassurés la nuit depuis que l'éclairage se coupe à 22h. Visiblement, il y a davantage de mouvements nocturnes... Monsieur le maire rappelle que c'est une décision du syndicat Energies Vienne pour les économies d'énergies. On ne peut pas décider de garder certains points allumés...

Il signale également que le vendredi 3 février, la lumière est restée allumée très tard dans la mairie en travaux... Monsieur le maire indique que ce sont les ouvriers qui étaient présents pour couler le plancher haut.

Olivier BLANCHARD indique également qu'il faudrait dire aux habitants de la place du Champ de Foire de ne pas se garer devant la grille de la cour de l'espace Lochon. En effet, cela bloque l'accès à la grange du Comité des Fêtes.

Pierrick GIRAULT indique que le mécanicien en charge du tracteur attend une pièce mais qu'il devrait bientôt être réparé.

Fin de séance : 23h04

A VERRIERES, le 28/02/2023

Le Maire, Christophe VIAUD



Le secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD